

Ce dispositif propose un accompagnement pour réduire la vulnérabilité de mon entreprise !

Ce diagnostic est :

Gratuit

Entièrement financé dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de Cannes Lérins.

Personnalisé

Adapté à mon entreprise.

Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Il n'est pas transmis aux compagnies d'assurances.

? Plus d'info

Pour plus d'informations sur le dispositif et votre situation, ou pour vous inscrire et bénéficier du diagnostic :

cannespaysdelérins.fr

04 22 46 11 85

Retrouvez-nous également en agence au 23, rue Jean Haddad Simon à Cannes.



L'Agglo Cannes Lérins en action pour vous et contre le risque inondation



Les intempéries du 3 octobre 2015 ont profondément marqué notre bassin de vie, avec des précipitations diluviennes d'une exceptionnelle intensité, qui ont engendré de lourdes pertes.

Capitaliser nos connaissances en matière de lutte contre les inondations et agir sur plusieurs leviers pour prévenir de nouveaux risques ont constitué les priorités immédiates de l'Agglo Cannes Lérins dès le lendemain de ces tragiques événements.

Dans cet esprit, sous l'impulsion de son président David Lisnard, de nombreuses actions ont été engagées (signature du PAPI*, entretien et nettoyage de plus de 145 000 m² de vallons et cours d'eau publics et retrait de 18,9 tonnes de macrodéchets en 2017) dont la mise en place de diagnostics de vulnérabilité gratuits, à destination des riverains et commerçants.

Objectif : proposer un accompagnement personnalisé et une expertise gratuite par des spécialistes du risque.

L'Agglo Cannes Lérins a mandaté exclusivement le bureau d'études Mayane pour cet accompagnement.

* Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Co-financeurs du dispositif :



L'Agglo en action pour vous
contre le risque inondation

Mon entreprise est-elle préparée en cas d'inondation ?

Informations & inscriptions :

cannespaysdelérins.fr

04 22 46 11 85

Diagnostic **GRATUIT**

PLAN
PRÉVENTION
INONDATION
#CANNESLERINS





Pourquoi faire un diagnostic ?

- Évaluer le risque à l'échelle de mon activité
- Savoir agir en cas d'alerte
- Mettre mes employés et ma clientèle en sécurité
- Limiter les dégâts et leurs coûts
- Favoriser le retour à la normale
- Connaître mes obligations
en prévision du futur Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi)

Pour qui ?

Je suis concerné(e) si mon commerce est situé sur le territoire de l'Agglo Cannes Lérins, dans la zone impactée en 2015.

Pour m'en assurer, je contacte le bureau d'études **MAYANE** ou je vérifie mon éligibilité sur la cartographie en ligne :

cannespaysdelérins.fr

rubrique **Prévention inondation** >
Mon diagnostic > **Prendre rendez-vous**



Le dispositif s'adresse aussi aux **logements** situés en zone à risque.



Le diagnostic en bref

Intervention de 1 à 2h maximum

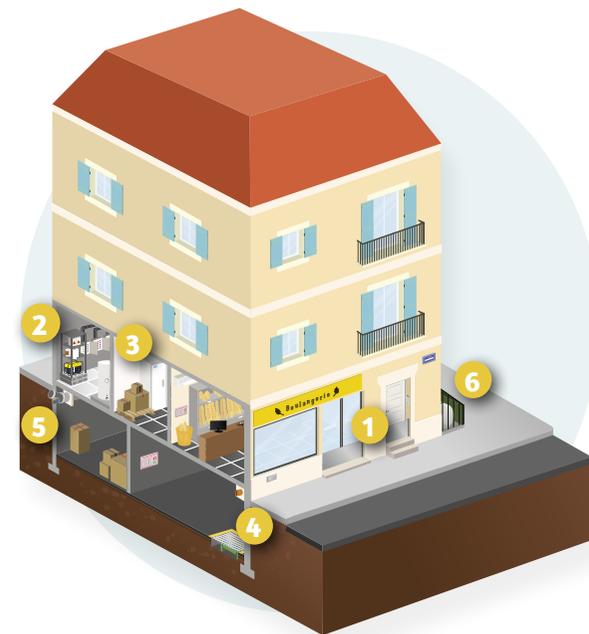
- Échanges sur les inondations passées et sensibilisation
- Visite technique du bien par un diagnostiqueur expert en risques inondations et bâtiments
- Intervention d'un géomètre expert en topographie



Et la suite ?

Remise du rapport de diagnostic, par le même diagnostiqueur, qui comprend :

- La synthèse des vulnérabilités
- Les mesures techniques concrètes préconisées & chiffrées pour réduire la vulnérabilité de votre entreprise
- Un Plan d'Organisation et de gestion de crise
- Des conseils personnalisés



Des solutions adaptées à mon bien !

Exemples de mesures d'adaptation d'une entreprise située en zone inondable :

1. Pose de batardeaux
2. Mise en place de dispositif de coupure des réseaux techniques
3. Surélévation des équipements et des biens administratifs
4. Acquisition d'une pompe de cave
5. Installation d'un clapet anti-retour
6. Arrimage et stockage hors d'eau des produits polluants

Certaines mesures peuvent bénéficier d'aides financières.

